



## **Demande de propositions et déclarations d'intérêt pour le Centre national d'entraînement de Rowing Canada Aviron**

### **RÉSUMÉ**

La présente demande de propositions permet à tous les « groupes de représentants de sites » de présenter une déclaration d'intérêt et une éventuelle proposition à Rowing Canada Aviron (RCA) afin que leur site soit pris en considération pour devenir le centre national d'entraînement (CNE) principal de RCA, à compter d'octobre 2020.

Émission de la demande de propositions : 9 mai 2018

Date de soumission des déclarations d'intérêt : 15 juin 2018

Date de soumission des propositions : 14 septembre 2018

Date de lancement du projet de CNE : octobre ou novembre 2018

Les déclarations d'intérêt, les propositions (à la demande de RCA) et toute autre question relative à la demande de propositions doivent être adressées au comité du projet de CNE, à l'attention de Jennifer Walinga (présidente), à [ntcproposals@rowingcanada.org](mailto:ntcproposals@rowingcanada.org).

---

### **APERÇU**

Rowing Canada Aviron (RCA) est résolue à concrétiser sa vision que le Canada soit reconnu comme une nation chef de file en aviron sur la scène mondiale avec des équipes olympiques et paralympiques qui remportent continuellement des médailles. La vision de son programme de haute performance décrit la dernière partie de son engagement comme le « désir sans équivoque de performances répétées de podiums et de médailles d'or ». Pour concrétiser sa vision de gravir fréquemment les marches du podium, RCA a ressenti le besoin d'établir une infrastructure de base qui favorise la progression au sein de ses programmes de haute performance et qui procure un environnement d'entraînement quotidien (EEQ) de calibre mondial à ses athlètes d'élite. La principale infrastructure physique essentielle à un EEQ est le CNE.

Au début de 2018, RCA a fait appel à une organisation indépendante (Sport Law & Strategy Group) afin de réaliser un examen de sa stratégie relative aux installations et au CNE. L'organisation était aussi responsable de formuler des recommandations quant à une stratégie de CNE qui soutient la vision à long terme de haute performance de RCA. Les communications concernant cet examen de la stratégie et le résumé du rapport se trouvent [ici](#). Voici deux des recommandations clés énoncées dans le rapport et qui ont été adoptées par RCA :

1. Créer un CNE principal au Canada qui sera considéré comme le « port d'attache » du programme de haute performance de RCA, qui devrait entrer en fonction au début de la prochaine période quadriennale (octobre 2020) avec un CNE principal en place et fonctionnel.
2. Élaborer une demande de propositions pour déterminer les sites pouvant potentiellement accueillir le CNE principal et qui permettra à tous les « représentants de sites » au Canada de soumettre une proposition à RCA. Les sites devront respecter les critères clés définis. La demande de propositions pourrait aussi être divisée en plusieurs phases, dans le cadre desquelles les groupes de représentants de sites seraient invités à présenter une déclaration d'intérêt puis à soumettre leurs propositions officielles à une date ultérieure.



RCA a comme objectif de déterminer l'emplacement de son port d'attache en octobre 2018. Le processus de planification et une collaboration avec les partenaires du site s'ensuivront immédiatement après. Cela mènera à l'ouverture du CNE principal en octobre 2020. Ainsi, RCA est à la recherche d'un site qui respecte les critères suivants :

- 1) Un excellent pointage sur l'outil d'évaluation des critères du CNE de RCA. Les critères sont indiqués ci-dessous.
- 2) Des critères additionnels s'appliquant à un EEQ optimal ainsi que des installations et des commodités qui favorisent le bien-être des athlètes et des entraîneurs et qui leur offrent une expérience optimale hors de l'eau.
- 3) Un engagement à long terme de partenaires locaux visant à soutenir le CNE de RCA pendant au moins trois cycles olympiques et paralympiques quadriennaux (12 ans). L'objectif est d'établir une base permanente qui servira d'environnement stable et hautement favorable aux athlètes de l'équipe nationale de RCA pour de nombreuses années à venir.
- 4) Une collaboration à mult niveau entre le groupe de représentants du site, l'administration municipale et le gouvernement régional ou de la province, les propriétaires fonciers et les partenaires privés ou publics qui accordent la priorité du plan d'eau et des installations à RCA et qui offrent un EEQ de classe mondiale pour les athlètes de l'équipe nationale de RCA.

## UNE OCCASION

Le site choisi pour devenir le CNE dans le cadre du processus de demande de propositions deviendra le port d'attache des athlètes, des entraîneurs et du personnel de soutien du programme senior de RCA, ainsi que des rameurs ciblés qui seront envisagés pour une participation au sein de l'équipe nationale. De 40 à 60 athlètes de l'équipe nationale s'entraîneront quotidiennement au CNE alors qu'ils se prépareront à représenter le Canada lors de compétitions d'aviron internationales. Cela comprend les Jeux olympiques et paralympiques (qui ont lieu tous les quatre ans) et les Championnats mondiaux d'aviron (qui ont lieu chaque année). Le CNE accueillera **la crème de la crème** en aviron canadien et le centre sera soutenu par cinq carrefours de prochaine génération en aviron au Canada qui appuient le parcours de jeunes rameurs de talents jusqu'au CNE.

Les partenaires du CNE contribueront largement à soutenir les rameurs d'élite de notre pays. Ainsi, les athlètes de l'équipe nationale seront liés à la communauté régionale de différentes façons : en tant que résidents, modèles, consommateurs, membres actifs et héros de nos futures générations d'athlètes canadiens.

Le Canada possède une riche tradition en aviron qui remonte à la première course rapportée en 1811. De plus, l'aviron au Canada est l'un des sports olympiques les mieux classés. Depuis l'officialisation de ses CNE au début des années 1990, RCA a permis au Canada d'obtenir 59 médailles de Championnats du monde et 20 médailles olympiques. Le Canada a également remporté sa première médaille paralympique en 2016. RCA est à la recherche de partenaires qui l'aideront à consolider cette tradition de succès et à en faire partie.

## GROUPE DE REPRÉSENTANTS D'UN SITE

Le groupe de représentants d'un site désigne tout groupe soumettant une déclaration d'intérêt et une proposition à RCA pour un site précis à prendre en considération comme CNE. Le groupe de représentants d'un site doit être dirigé par une organisation incorporée dans une province canadienne, comme un club d'aviron, une association provinciale d'aviron, une municipalité, un établissement ou toute autre société publique ou privée. Idéalement, le groupe sera également composé de partenaires publics ou privés influents qui gèrent ou qui réglementent le plan d'eau en question et le terrain environnant ou qui ont une influence sur ceux-ci, ainsi que des experts régionaux en aviron. Il peut s'agir de membres d'une administration municipale, d'un gouvernement



régional ou d'une province, de propriétaires fonciers et d'entités privées ou publiques. On s'attend à ce que le groupe ait une grande connaissance du plan d'eau soumis et du terrain environnant et qu'il respecte des critères essentiels en matière d'aviron. Le groupe doit aussi avoir la capacité d'influencer la prise de décisions importantes et d'atténuer les conflits potentiels relatifs au CNE.

## EXIGENCES PRINCIPALES RELATIVES AU CNE

RCA a sélectionné dix critères essentiels pour son CNE principal et leur a attribué des paramètres qui serviront à évaluer la capacité du site à respecter ces critères. Ces critères sont énumérés ci-dessous. *Les soumissions devraient leur accorder une attention particulière et porter spécialement sur ces critères.* Les groupes de représentants de sites peuvent aussi indiquer des domaines de soutien et des partenariats pour promouvoir leur soumission. L'objectif principal étant de gravir fréquemment les marches du podium grâce à une infrastructure d'EEQ et à une structure favorisant le bien-être des athlètes et des entraîneurs, voici les critères essentiels du CNE principal :

- **Un plan d'eau comportant au moins un parcours de course avec bouées de 2000 mètres** : Un plan d'eau comportant un parcours de course et d'entraînement en ligne droite, accessible, ininterrompu et balisé d'au moins 2000 mètres (de préférence 4000 mètres et plus) et qui est considéré comme de haute qualité (concernant la qualité de l'eau, le peu d'algues).
- **Un plan d'eau suffisant pour l'entraînement de plusieurs athlètes et équipes, au besoin** : En plus d'être assez long, le plan d'eau peut comporter un grand nombre de couloirs d'aviron. Il peut donc y avoir de nombreux bateaux sur l'eau en même temps. Le plan d'eau peut comporter au moins un parcours de 2000 mètres parallèle aux vents dominants et les commodités adjacentes qui sont hors de l'eau sont très accessibles par les rameurs de para-aviron.
- **Un accès à l'eau et aux installations toute l'année** : Le plan d'eau est accessible à l'année ou presque à l'année (le plus longtemps possible).
- **Une utilisation prioritaire de l'eau par RCA (avec possibilité de partage à différents moments)** : Le plan d'eau est doté d'espaces réservés ou de temps d'usage limitant la circulation sur l'eau, les vagues et la répartition de l'espace sur l'eau et qui optimisent l'utilisation du plan d'eau par l'équipe nationale, la qualité de l'eau et la sécurité.
- **Priorité à RCA / utilisation partagée d'un hangar à bateaux** : Un hangar à bateaux est adjacent au plan d'eau. Ce hangar est partagé (au minimum) avec RCA qui en a la priorité, notamment avec des espaces d'entreposage réservés, des structures d'amarrage et des aires d'utilisation précises. Idéalement, RCA est le principal occupant du hangar à bateaux et elle détient des privilèges exclusifs et de priorité ainsi que des commodités personnalisées pour soutenir son programme de haute performance.
- **Priorité – utilisation exclusive des installations sur la terre ferme (si elles ne sont pas dans le hangar à bateaux)** : Les installations sur terre sont des espaces à ambiance contrôlée qui peuvent accueillir une salle de musculation et un grand nombre d'ergomètres pour répondre aux besoins de nombreux équipages ou groupes d'athlètes simultanément (au moins 30 athlètes). Les installations doivent aussi être dotées de vestiaires, de douches et d'espaces adaptables fonctionnels.
- **Conditions de vie (logement abordable, sécurité, transport, région en général)** : Le CNE principal doit être à distance raisonnable de secteurs résidentiels abordables et de quartiers sécuritaires offrant une bonne qualité de vie aux athlètes et aux entraîneurs de l'équipe nationale.
- **Accès au personnel de soutien médical, nutritionnel et thérapeutique à l'extérieur du CNE et au CNE (à part l'équipe médicale intégrée de RCA)** : Le site doit être à distance raisonnable de cliniques, d'hôpitaux, de professionnels de la santé et d'autres formes de soutien pour le maintien optimal de la santé des athlètes et des entraîneurs de l'équipe nationale ainsi que de leurs familles.



- **Un système de soutien de l'athlète** : Il doit y avoir en place des partenariats, des programmes, des services, des contributions, des systèmes de soutien et des possibilités visant à alléger le fardeau financier et psychologique des athlètes de l'équipe nationale.
- **Accès à des services pour les familles** : Une importance est accordée à la taille, l'envergure et l'accessibilité des villes ou villages à proximité qui accueilleront les entraîneurs et les athlètes ainsi que leurs familles. Cela comprend notamment le nombre d'écoles, de centres communautaires, de services de garde, d'emplois, de restaurants et de formes de divertissement.

Les critères supplémentaires suivants seront aussi considérés comme compléments aux critères essentiels. Dans le cadre des propositions de sites, il est recommandé de tenir compte des critères suivants :

- Il doit y avoir des plans d'eau secondaires à proximité du site (à moins de trois heures de route) qui respectent les critères essentiels en matière de plan d'eau et qui comprennent un soutien de partenaires publics ou privés qui gèrent ou qui réglementent ces plans d'eau.
- Un aéroport doit être à proximité du CNE principal et de quartiers résidentiels.
- Une université réputée doit être à proximité du CNE principal et de quartiers résidentiels.
- Le CNE doit avoir accès à des spécialistes en technologie et à des équipements de classe mondiale pouvant être utilisés en aviron.
- Des infrastructures sociales doivent être accessibles.
- Le CNE doit avoir la capacité d'accueillir des bureaux pour les entraîneurs et l'administration.

Même si par le passé, les entraînements des CNE de RCA se passaient principalement sur des lacs, il existe également d'autres types de plans d'eau au Canada et RCA est ouverte à de nouvelles occasions créatives et réalistes. RCA est prête à une gestion active des lacs ou des cours d'eau existants et à des partenariats avec plans d'eau transformés, comme des carrières ou des bassins. Le type de plan d'eau et la façon dont il sera utilisé par RCA doivent être clairement indiqués dans la proposition.

## **PHASES DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

Le processus de demande de propositions se déroulera en deux phases :

1. **Déclaration d'intérêt** : Les groupes de représentants de sites doivent soumettre une déclaration d'intérêt comme indiqué ci-dessous. Il n'y a pas de format précis pour les déclarations d'intérêt, mais une attention particulière sera portée à celles qui sont faites de manière professionnelle et qui témoignent de leur capacité de respecter les critères essentiels ciblés. Les déclarations doivent présenter les personnes et les organisations qui font partie du groupe de représentants du site et leur rôle au sein du groupe, le site dont la candidature est proposée pour devenir le CNE principal et les raisons pour lesquelles le site proposé devrait être sélectionné. Les organisations qui font partie du groupe de représentants du site doivent inclure leurs lettres constitutives. Les déclarations doivent aussi comporter des renseignements (écrits) clairs sur l'intention des diverses parties de soutenir le CNE à long terme.

### **Comment présenter une déclaration d'intérêt**

Veillez envoyer une lettre d'accompagnement et des renseignements en cinq pages (max.) au :

**Comité du projet de CNE**

**À l'attention de : Jennifer Walinga, présidente ([ntcproposals@rowingcanada.org](mailto:ntcproposals@rowingcanada.org))**



La date limite de soumission des déclarations est le *vendredi 15 juin 2018 à 21 h (HAP)*.  
Veuillez transmettre vos questions au comité par courriel à : [ntcproposals@rowingcanada.org](mailto:ntcproposals@rowingcanada.org)

RCA examinera les déclarations d'intérêt reçues et elle répondra aux groupes intéressés quant à savoir s'ils doivent présenter une proposition officielle. RCA compte aviser tous les groupes de représentants d'ici le 20 juin 2018. RCA se réserve le droit de refuser une proposition de site officielle. Toutes les déclarations d'intérêt raisonnables seront évaluées au mérite.

2. **Proposition officielle** : Tous les groupes de représentants de sites invités à soumettre une proposition officielle doivent le faire au plus tard le 14 septembre 2018. Ces groupes recevront un tableau indiquant les paramètres de chaque critère ainsi que des questions ou commentaires potentiels relevés par le comité du projet de CNE lors de l'examen de la déclaration d'intérêt. Les exigences de la proposition sont citées ci-dessous. Les groupes de représentants sont invités à poser des questions au comité avant de soumettre leur proposition.

## **EXIGENCES DE LA PROPOSITION**

Après avoir reçu la confirmation de RCA en juin, veuillez fournir les renseignements suivants :

- un aperçu du groupe de représentants du site, leurs coordonnées et des renseignements sur votre groupe;
- le type de plan d'eau et la façon dont il sera utilisé par RCA;
- la stratégie du site qui respecte l'échéance et la vision du CNE de RCA;
- en quoi le site respecte actuellement chaque critère essentiel et les paramètres correspondants ainsi que tout engagement (écrit, non écrit, financier ou autre) visant à améliorer la capacité du site de respecter éventuellement les critères essentiels et les paramètres (comment et pour quand);
- des données statistiques qui appuient la candidature du site et qui prennent en compte en termes qualitatifs les paramètres;
- en quoi le site respecte les critères additionnels indiqués et tout engagement visant à améliorer la capacité du site de respecter les critères additionnels;
- les plans d'eau additionnels utilisables qui sont à proximité du CNE. Ces plans d'eau doivent respecter la plupart des critères liés au CNE et seraient idéalement situés à moins de trois heures de route du CNE principal de RCA. Il s'agirait probablement d'installations partagées coordonnées en partenariat avec un club d'aviron local, une municipalité ou un partenaire privé. L'objectif serait que RCA puisse obtenir un espace et un temps d'utilisation prioritaires sur l'eau pour offrir d'autres occasions d'entraînement et une marge de manœuvre au programme de haute performance;
- des engagements officiels (écrits) de partenaires publics ou privés visant à soutenir le CNE avec des détails précis sur la façon dont le soutien sera offert;
- les procès-verbaux qui démontrent les résolutions des organisations établies pour soutenir le projet de CNE avec une capacité à long terme;
- des images du site ainsi que des vidéos, des maquettes ou des dessins conceptuels (le cas échéant);
- tous les coûts prévus pour RCA pour la construction ou l'amélioration des installations;
- la proposition doit s'engager à respecter les conditions énoncées ci-dessous et les respecter.

***Le comité du projet de CNE déterminera les finalistes et fera une demande officielle de visite du site. Les finalistes devront aussi fournir une présentation officielle dans la seconde moitié du mois de septembre.***  
Les groupes de sites seront responsables d'obtenir les autorisations nécessaires et d'assurer la logistique sur



place lors de la visite du site. Ils devront aussi s'assurer que tous les participants reçoivent tout l'équipement protecteur personnel requis (p. ex. s'il s'agit d'un chantier ou d'une zone dangereuse) ainsi qu'un gilet de sauvetage qui respecte les exigences et les lignes directrices en matière de sécurité de RCA si les participants doivent aller sur l'eau.

Des visites informelles sont bienvenues avant le 14 septembre 2018. À sa discrétion, RCA peut aussi demander à visiter un site à tout moment pour l'examiner et rencontrer le groupe de représentants du site afin de discuter de certains aspects de sa proposition.

## ÉCHÉANCIER

Émission de la demande de propositions : 9 mai 2018

Date de soumission des déclarations d'intérêt : 15 juin 2018

Avis de RCA aux groupes de représentants de sites : 20 juin 2018

Date de soumission des propositions : 14 septembre 2018

Vérifications supplémentaires (si nécessaire) : 15 septembre au 7 octobre 2018

Communication avec le groupe du site de CNE choisi : octobre 2018

Annnonce et lancement du projet de CNE : octobre ou novembre 2018

Le groupe sélectionné conclura une entente de partenariat de CNE avec RCA qui décrira les engagements que toutes les parties devront respecter ainsi que les conditions générales.

## CONDITIONS

1. Le « groupe de représentants du site » désigne le groupe organisateur ou les personnes qui soumettent une proposition.
2. En soumettant une proposition, le groupe de représentants du site accepte toutes les conditions de la présente demande de propositions.
3. RCA peut, à sa discrétion et sans fournir d'explication aux groupes de représentants de sites potentiels, à tout moment, décider de mettre un terme à ce processus sans obligation envers ces groupes de représentants de sites. Cette décision est sans appel.
4. Les déclarations faites dans le cadre des propositions ont force exécutoire. Par conséquent, un représentant autorisé du groupe de représentants du site, notamment un partenaire public ou privé qui gère ou qui régleme le site, doit signer la proposition.
5. Les propositions doivent mentionner clairement le besoin de sous-partenaires, le travail ou le soutien qu'ils fourniront, leurs noms, adresses, numéros de téléphone, adresses de courriel et expertises. RCA ne refusera pas de proposition en fonction des sous-partenaires, mais elle se conserve le droit de refuser un sous-partenaire sélectionné.
6. RCA ne s'engage aucunement à accepter la proposition dont le prix est le plus bas ou qui a le moins d'impact ou une quelconque proposition soumise et elle ne s'engage pas à accepter la proposition qui obtient le plus grand nombre de points dans l'outil d'évaluation des critères du CNE.
7. RCA n'est pas responsable des coûts et des dépenses engagés dans la préparation d'une proposition.
8. Les groupes de représentants de sites, s'ils sont choisis, doivent s'engager à indemniser RCA pour les réclamations et les litiges (y compris les frais juridiques) liés aux activités du groupe de représentants du site ou découlant de leurs activités.
9. RCA se réserve la possibilité d'exercer les droits et options ci-dessous relatifs à cette demande de propositions :



- i. De rejeter une proposition, de rechercher des propositions supplémentaires (au-delà des délais prévus), d'entamer des négociations avec plus d'un groupe de représentants de sites et de conclure par la suite un partenariat avec ces groupes si cela est dans l'intérêt supérieur de RCA, et d'accorder ou de refuser d'accorder un partenariat tel que déterminé par RCA. RCA ne sera pas tenue de fournir de raisons d'accepter ou non une proposition en particulier.
  - ii. D'annuler ou de retirer, à sa seule discrétion, ce processus de demande de propositions pour le remplacer ou non par un autre processus de demande de propositions, de modifier les conditions du présent processus de demande de propositions (notamment pour prolonger les délais indiqués dans ce document) et d'effectuer des enquêtes sur les qualifications des groupes de représentants de sites à tout moment.
  - iii. De négocier avec un groupe ou plusieurs groupes de représentants de sites.
10. Les décisions prises dans le cadre de cette demande de propositions sont sans appel.
  11. La sélection d'un groupe de représentants d'un site est conditionnelle à la négociation et à la signature d'une entente satisfaisante entre RCA et le groupe de représentants du site. RCA n'a aucune responsabilité envers un groupe de représentants d'un site à la suite de ces discussions, négociations ou modifications.

## CONCLUSION

Merci de l'intérêt que vous portez à cette demande de propositions en présentant une *première déclaration d'intérêt d'ici le 15 juin 2018*. Nous attendons votre réponse avec impatience. Les déclarations d'intérêt et les questions peuvent être soumises au comité du projet du CNE à [ntcproposals@rowingcanada.org](mailto:ntcproposals@rowingcanada.org).